



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 8 décembre 2025

Présidence : Mme V. Schweizer Ronnerström, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 18/2025 de la Municipalité du 3 novembre 2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 315'000.- TTC pour couvrir les frais liés à la réfection totale de la toiture et des façades en bois de l'Auberge communale du Terravet à Sonchaux ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à réfection totale de la toiture et des façades en bois de l'Auberge communale du Terravet à Sonchaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 315'000.- TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 315'000.00 par le fonds de réserve « bâtiments communaux » et/ou par un emprunt bancaire si nécessaire, tel qu'amendé ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 8 décembre 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Schweizer Ronnerström

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida



